

# PELISSOU

## Commissaires de Justice

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée  
titulaire d'un Office de Commissaires de Justice  
2, Avenue Jean Rieux CS 75887 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél 05.34.31.18.20 - e-mail : [pelissou@commissaire-justice.fr](mailto:pelissou@commissaire-justice.fr)  
Siret numéro 918 992 983 00018

### PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE DEUX NOVEMBRE**

A la requête de :

La **Société CREDIT LOGEMENT S.A** au capital de 1 259 850 270,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 302 493 275, dont le siège social est 50, Boulevard Sébastopol à PARIS CEDEX (75155) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu chez Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites.

Agissant en vertu :

- Jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 28 Mai 2018, signifié et définitif suivant certificat de non-appel délivré par la Cour d'Appel de TOULOUSE le 26 juillet 2018.

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés, à défaut par :

**Madame XXX**

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été signifié par acte de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 28 août 2023.

**Nous, Arnaud PELISSOU, Commissaire de Justice à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PÉLISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice « Arnaud PÉLISSOU, Commissaire de Justice associé, Caroline BUZON, Commissaire de Justice » à la résidence de TOULOUSE, y demeurant 2 avenue Jean Rieux, soussigné,**

## DESIGNATION CADASTRALE URBANISME

Au vu du relevé de propriété sollicité auprès du Centre des Impôts Fonciers de TOULOUSE, l'immeuble dont il s'agit figure au cadastre de la commune de TOULOUSE aux relations suivantes :

ANNEE DE MAJ		1918	DEP DIR	31 0	COM	31 TOULOUSE	TRES	804	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	N° COMMUNAL	731087																				
15 RUE DU BEAU TALLON 19100 BRIVE LA GAILLARDE SECTRIC 24 RUE HENRI MATISSE 31200 TOULOUSE 24 RUE HENRI MATISSE 31200 TOULOUSE																															
<b>PROPRIÉTÉS BATIES</b>																															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				ÉVALUATION DU LOCAL																							
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° FORIT	N° INVAR	S TAR	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM	DISPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	COEF	RC TICH				
11	802 AD	86		24	RUE HENRI MATISSE	4160	A	01	00	01001	0004048	M002D	C	H	MA	4	1583											1583			
REV IMPOSABLE COM 1583 EUR COM R EXO 0 EUR												R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR	
R IMP 1583 EUR												R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR		R IMP 1583 EUR	
<b>PROPRIÉTÉS NON BATIES</b>																															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				ÉVALUATION				LIVRE FONCIER																			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC	F	P	S	TAR	SUF	GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE BA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Fonct								
11	802 AD	86	24	RUE HENRI MATISSE	4160											0 00															
R EXO 0 EUR												R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR		R EXO 0 EUR							
R IMP 0 EUR												R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR		R IMP 0 EUR					

## DESIGNATION PROPRIÉTÉ

Les biens dont il s'agit faisant l'objet de la présente saisie immobilière sont désignés ainsi qu'il suit :

**UNE MAISON A USAGE D'HABITATION** située sur la commune de TOULOUSE (31200), 24, Rue Henri Matisse, figurant au cadastre de MINIMES - BOURBAKI, sous les références suivantes :

**-Section 802 AD numéro 86 d'une contenance de 03 ares 68 centiares.**

Formant le lot numéro 129 du lotissement dénommé « La Vieille » autorisé par un arrêté préfectoral des 23/02/1950 et 07/12/1954.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

## DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour **jeudi 2 novembre 2023 à 10 heures**, commune de TOULOUSE, 24 rue Henri Matisse, où étant, assisté de Monsieur Thierry MONTIES, serrurier, de Monsieur XXX, agent de police judiciaire, et de Monsieur Benoit

DARNAUD expert entomologiste représentant le cabinet CEFAA chargé de procéder aux diagnostics et expertises, nous avons procédé aux constatations suivantes.

La maison dont il s'agit est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Elle est ceinturée par un jardin privatif et clos.

Après avoir avisé de notre présence à la porte de la maison, personne ne répondant à nos appels, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée.

Alors que ce dernier est en train d'intervenir, nous sommes finalement reçu par une personne à laquelle nous déclinons nos noms, qualité ainsi que l'objet de notre visite.

Cette dernière nous déclare se nommer Madame XXX et nous autorise à accéder au logement.

### **REZ DE CHAUSSEE :**

#### **Hall d'entrée :**

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en aluminium dotée d'une serrure trois points.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre basculante barreaudée avec châssis PVC à double vitrage.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont en béton peint.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.  
*Voir clichés photographiques n° 1 à 3.*

#### **Garage :**

Il est desservi depuis le hall d'entrée au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce communique avec l'arrière par une porte en PVC.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont recouvertes d'un enduit béton.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

La pièce est occupée par un cumulus de marque OLYMPIC.  
*Voir clichés photographiques n° 4 à 6.*

#### **Hall escalier :**

Il est desservi depuis le hall d'entrée par une porte en bois dotée d'un oculus vitré.

Le sol est recouvert d'un carrelage. Les plinthes sont faïencées.

Les parois sont pour partie plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint.

Une arrivée électrique est présente sur la droite de l'accès.

*Voir cliché photographique n° 7.*

#### **Pièce à vivre :**

Elle est librement desservie depuis le hall escalier.

La pièce ouvre sur l'arrière par une porte-fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage dotée d'un volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un carrelage. Les plinthes sont faïencées.

Les parois sont pour partie plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Un appareil de chauffage électrique est présent dans la pièce.

*Voir clichés photographiques n° 8 à 10.*

#### **Cuisine :**

Elle est librement desservie depuis le hall escalier.

Elle ouvre sur l'avant par une fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les parois sont faïencées, plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille deux arrivées électriques en applique.

La pièce est occupée par un plan de travail faïencé dans lequel sont encastrés un plan de cuisson à quatre feux gaz ainsi qu'un évier en résine à un bac avec égouttoir et robinet mitigeur.

Au-dessus et en-dessous sont installés une série de modules de rangement avec portes en bois.

Sont encastrés un four électrique de marque AIRLUX ainsi qu'une hotte aspirante électrique.

Un appareil de chauffage électrique est présent sous la fenêtre.

*Voir clichés photographiques n° 11 à 15.*

#### **Cabinet d'aisances :**

Il est situé sur sous l'escalier desservant l'étage.

L'accès s'effectue depuis le hall escalier au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à simple battant avec châssis bois à simple vitrage.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond accueille la sous-face de l'escalier.

La pièce accueille une selle d'aisances en faïence avec dessus, abattant et chasse d'eau, un lave-mains en faïence avec robinet à bouton poussoir, une arrivée électrique.

*Voir clichés photographiques n° 16 à 17.*

## **ETAGE**

L'accès s'effectue au moyen d'un escalier dont les marches sont en marbre et doté d'une main courante en métal.

Dans la cage d'escalier, les plinthes sont en marbre, les parois sont pour partie plâtrées et peintes, et le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

*Voir clichés photographiques n° 18 à 20.*

### **Salle de bains :**

Elle est située sur la gauche en montant.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'avant par une porte-fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les parois sont faïencées.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille deux rampes lumineuses dotées chacune de deux spots.

La pièce est équipée d'une selle d'aisance en faïence de type sanibroyeur, d'une douche à l'italienne avec pare douche en verre, robinet mitigeur thermostatique, flexible et pommeau de douche, ainsi que d'un double lavabo en faïence doté de deux robinets mitigeurs au-dessus duquel sont installés un miroir mural et deux arrivées électriques de type spots.

Un radiateur sèche-serviettes électrique y est également installé.

*Voir clichés photographiques n° 21 à 24.*

### **Dégagement :**

Il est situé à la montée de l'escalier.

Le sol est recouvert de carrelage. Les plinthes sont faïencées.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Un placard de rangement à deux portes est situé face à l'accès à la chambre 1.  
*Voir clichés photographiques n° 25 et 26.*

### **Chambre 1 :**

Elle est située sur la droite de la salle de bains.

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'arrière par une fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Un appareil de chauffage électrique est présent dans la pièce.  
*Voir clichés photographiques n° 27 à 30.*

### **Chambre 2 :**

Elle est située sur la droite de la précédente.

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'arrière par une fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille une arrivée électrique.

Un appareil de chauffage électrique est présent dans la pièce.  
*Voir clichés photographiques n° 31 à 32.*

### **Chambre 3 :**

Elle est située sur la droite de la précédente.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'avant par une fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Un appareil de chauffage électrique est présent dans la pièce.

*Voir clichés photographiques n° 33 à 35.*

#### **EXTERIEUR :**

L'accès depuis la rue se fait, pour les piétons, au moyen d'un portillon en métal et, pour les véhicules, au moyen d'un portail assorti.

Un mur de clôture en béton réhaussé d'un garde-corps est présent au niveau de l'ensemble.

Les façades de la maison sont crépies.

La toiture est réalisée au moyen de tuiles dites romanes.

Le jardin est à l'état de friche.

Un édicule à usage d'atelier est également présent dans le jardin. Il n'a pu être visité.

*Voir clichés photographiques n° 36 à 42.*

#### **Garage :**

Un édicule à usage de garage est présent à l'arrière. Il se compose d'une structure en béton couverte de panneaux ondulés de type everite.

L'accès se fait au moyen d'une porte à double battant en PVC.

A l'intérieur de ce garage, le sol est recouvert d'une dalle en béton.

Les parois sont en béton.

Le plafond accueille la structure en bois de la charpente ainsi que la sous-face des panneaux ondulés.

*Voir clichés photographiques n° 43 à 45.*

### **CONDITIONS D'OCCUPATION**

Les lieux sont occupés par Madame XXX

**SUPERFICIE  
ETAT PARASITAIRE – AMIANTE**

Monsieur Benoit DARNAUD, Expert Entomologiste et Diagnostics Immobiliers, du Cabinet CEFAA, a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb, d'amiante et de la surface des immeubles saisis ainsi que le diagnostic de performance énergétique (DPE) et toutes expertises nécessaires en la matière.

La maison présente une superficie de 87,62 m<sup>2</sup> suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

Des lieux, nous avons tiré quarante cinq clichés photographiques numériques qui sont annexés au présent. Nous attestons que les clichés joints sont parfaitement conformes à la réalité et n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique.

Sont également annexées au présent :

- une copie du commandement
- une copie de la matrice cadastrale
- une copie du plan cadastral
- une copie de l'attestation de superficie

A 10 heures 30, nos constatations terminées, nous nous sommes retiré. Et, de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES  
DONT PROCES-VERBAL**

COOUT : deux cent soixante-douze euros vingt centimes

Emolument	219,16
Transport	7,67
H.T.	226,83
T.V.A. à 20%	45,37
Total T.T.C.	272,20



*[Handwritten signature]*



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / XXX 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



1



2

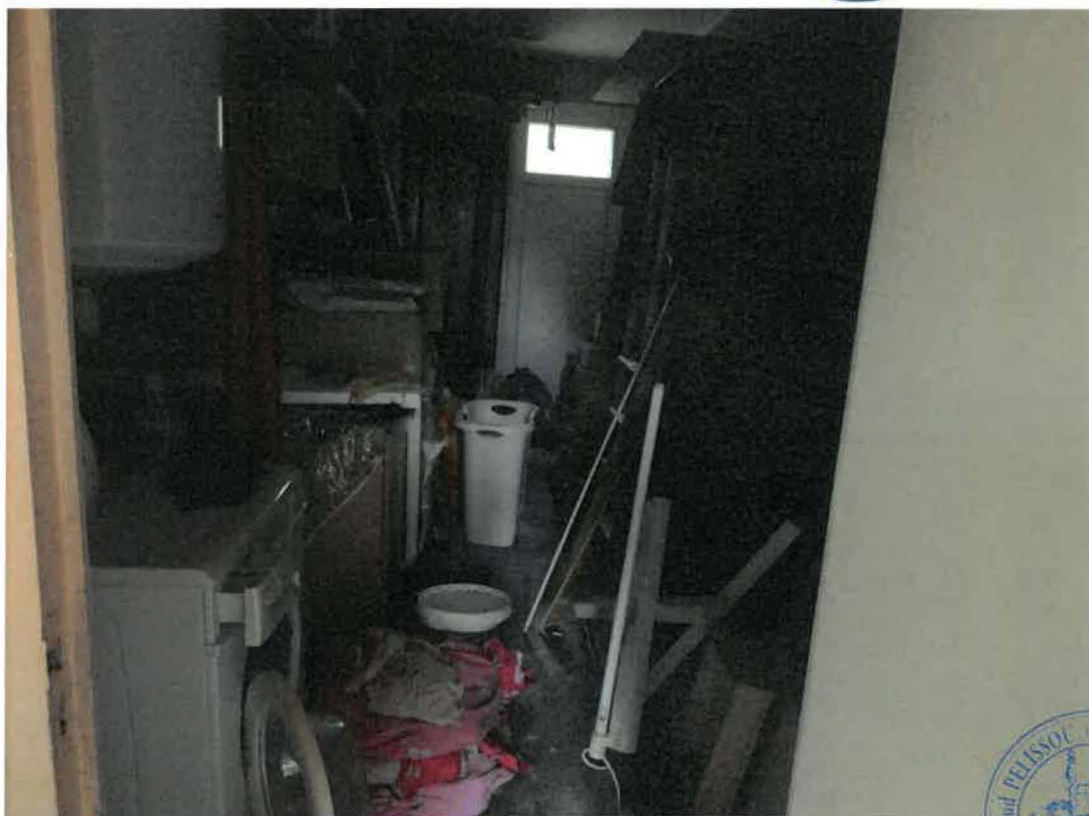


**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

**CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023**



3



4

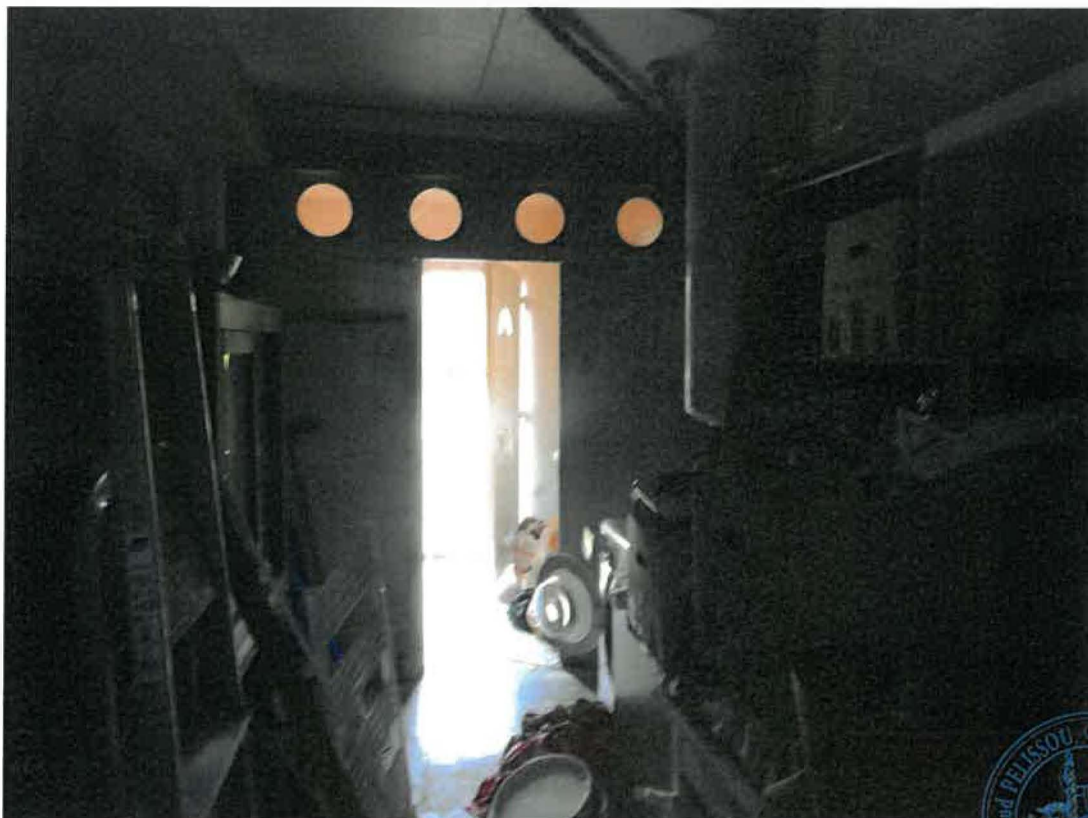


**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

CREDIT LOGEMENT / 24 rue

Henri Matisse TOULOUSE Du 2

**novembre 2023**



5

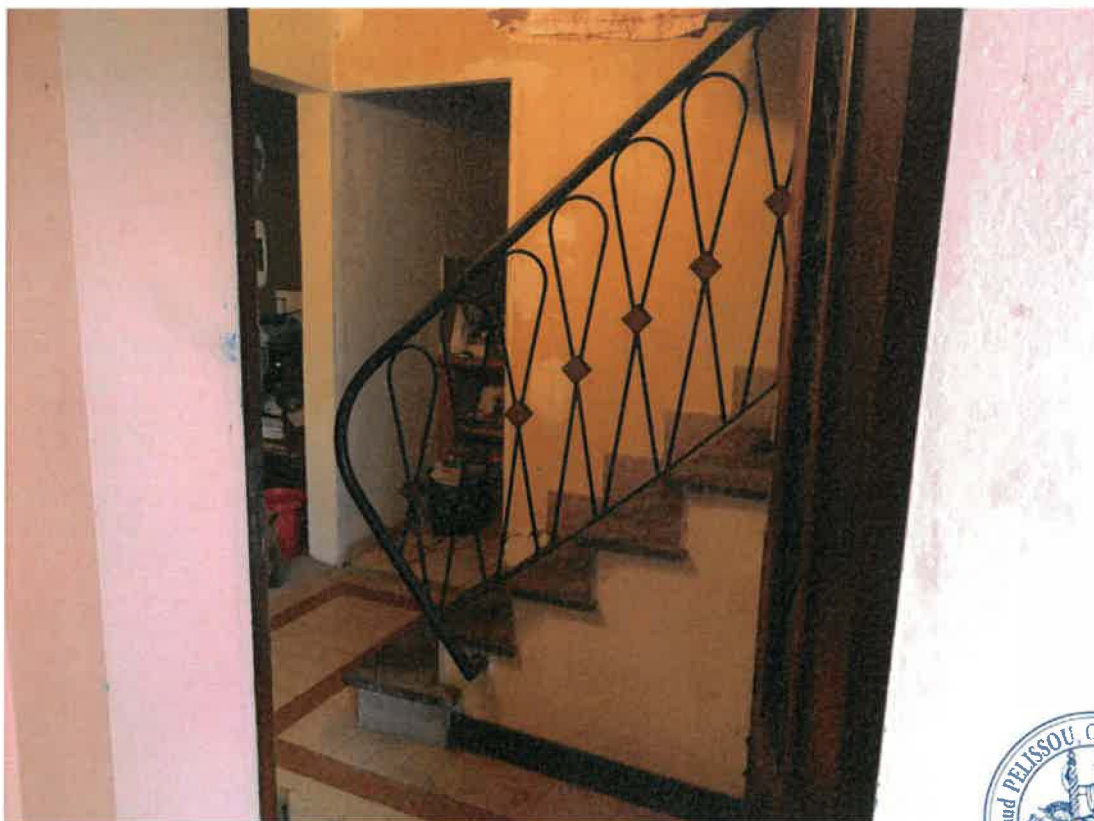


6



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

**CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023**



7



8

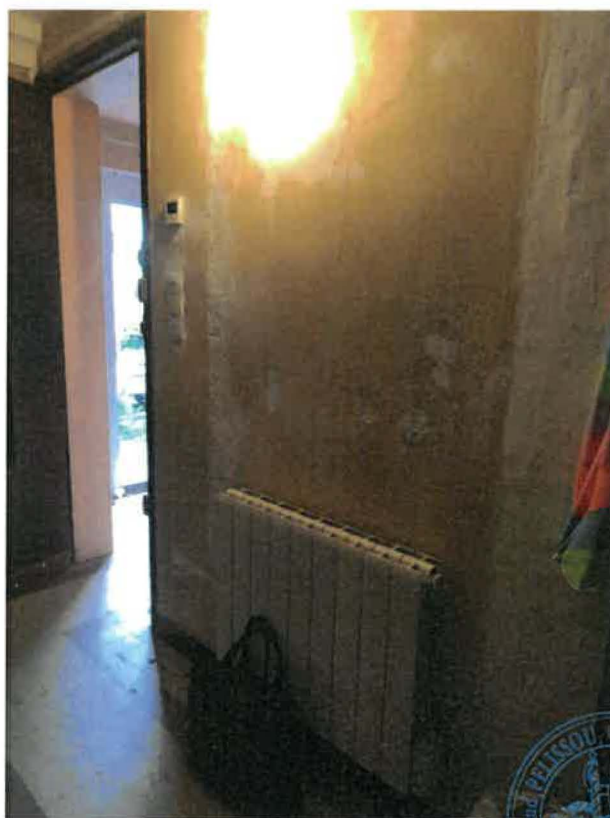


**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



9



10



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / 24 rue**  
**Henri Matisse TOULOUSE Du 2**  
**novembre 2023**



11



12



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



13



14



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



15



16



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / Du 2**  
**novembre 2023**



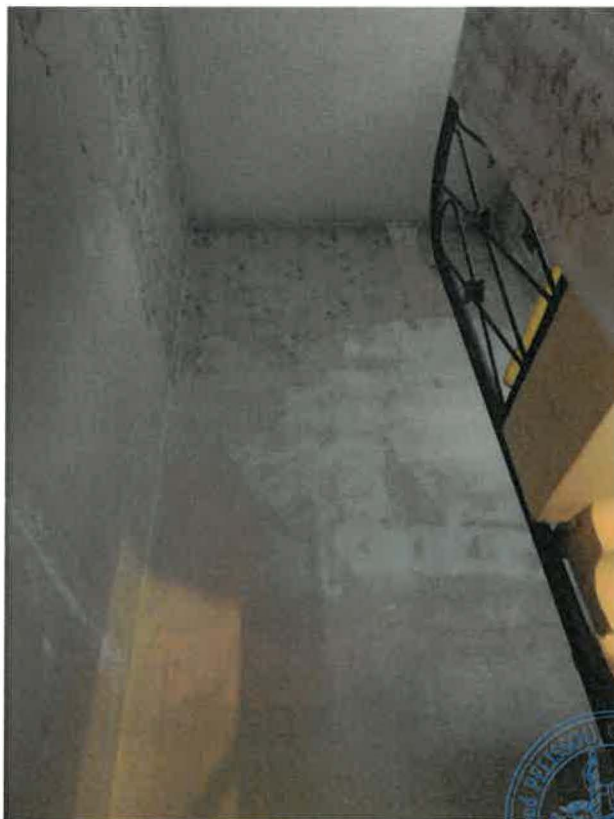
17



18



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / Du 2**  
**novembre 2023**



19



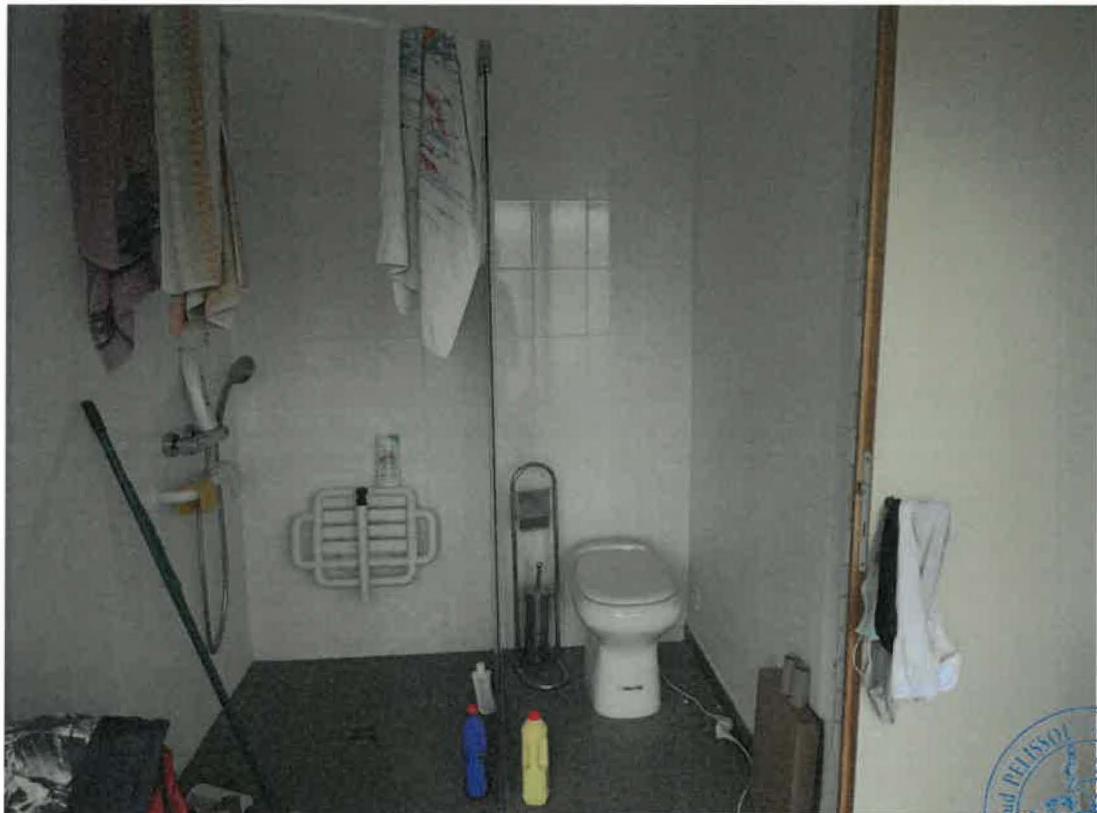
20



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



21



22



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



23



24



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



25



26



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



27



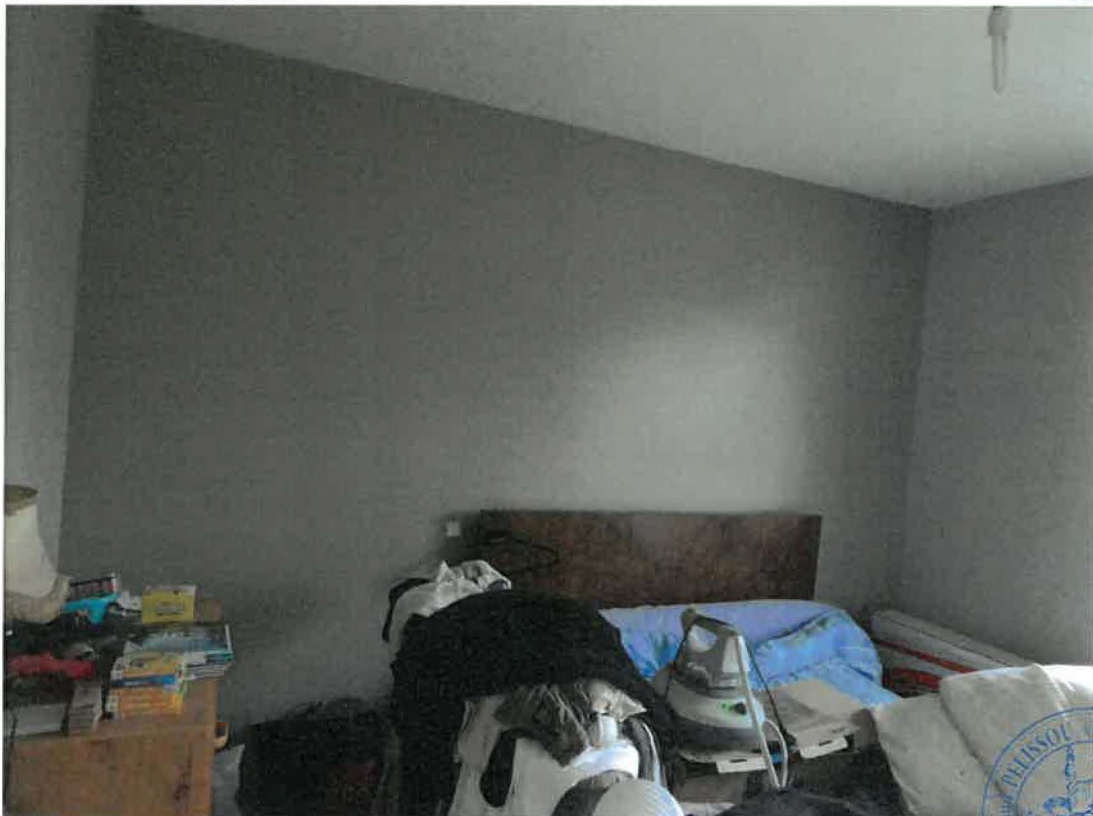
28



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



29



30



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



31



32





**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / Du 2**  
**novembre 2023**



33



34



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



35



36



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / 24 rue**  
**Henri Matisse TOULOUSE Du 2**  
**novembre 2023**



37



38



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE **Du 2**  
**novembre 2023**



39



40



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
CREDIT LOGEMENT / 24 rue  
Henri Matisse TOULOUSE Du 2  
novembre 2023



41



42



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / Du 2**  
**novembre 2023**



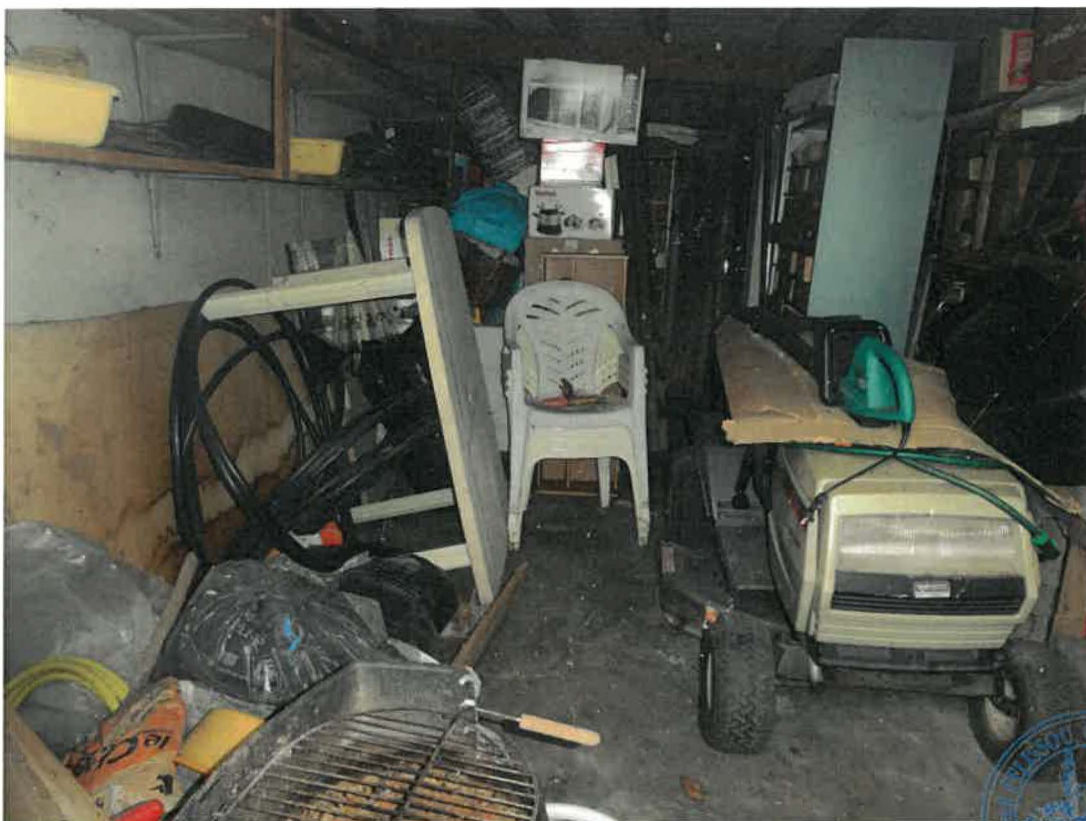
43



44



**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**  
**CREDIT LOGEMENT / Du 2**  
**novembre 2023**



45



Cabinet MERCIÉ  
Société d'Avocats

29, rue de Metz  
31000 TOULOUSE  
Tél. 05.34.45.54.00  
Fax. 05.61.22.58.88  
avocats@cabinetmercier.com

# EXPEDITION

**PÉLISSOU**  
COMMISSAIRES DE JUSTICE  
2, avenue Jean Rieux - CS 75887  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél. 05 34 31 18 20

Affaire : CREDIT LOGEMENT Dossier n° :  
197980

## COMMANDEMENT DE PAYER

### VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE *vingt huit août*

#### A LA REQUÊTE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT S.A au capital de 1 259 850 270,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 302 493 275, dont le siège social est 50, Boulevard Sébastopol à PARIS CEDEX (75155) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu chez Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites.

#### NOUS

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PELISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice, Arnaud PELISSOU Commissaire de Justice Associé, Caroline BUZON, Commissaire de Justice, à la Résidence de TOULOUSE, 2 Avenue Jean Rieux, pour elle, l'un d'eux soussigné.

#### AVONS FAIT COMMANDEMENT A

- Madame

En son domicile où étant et parlant à Comme il est dit en fin d'acte

DEBITRICE SAISIE



**AGISSANT EN VERTU :**

-Jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 28 Mai 2018, signifié et définitif suivant certificat de non-appel délivré par la Cour d'Appel de TOULOUSE le 26 juillet 2018.

**DE PAYER DANS UN DELAI DE HUIT JOURS LES SOMMES SUIVANTES :**

Décompte arrêté au 10/07/2023

Principal selon jugement	47.782,93 €
Intérêts au taux légal puis majoré sur 47.782,93 € du 15/06/2017 au 09/07/2023	13.678,98 €
Article 700 du Code de Procédure Civile	1.500,00 €
Frais de procédure	998,27 €
Intérêts postérieurs	Mémoire
Frais de la présente procédure	Mémoire
<b>TOTAL au 10/07/2023 :</b>	<b>63.960,18 €</b>
<b>Taux intérêt légal 2<sup>ème</sup> semestre 2023 : 4,22 %</b>	
<b>Taux légal majoré 2<sup>ème</sup> semestre 2023 : 9,22 %</b>	

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Avertissant le ou les débiteurs qu'à défaut de paiement dans le **DE LAI DE HUIT JOURS**, la procédure à fin de vente de l'immeuble dont la désignation suit, se poursuivra et à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

**DESIGNATION DES BIENS :**

**UNE MAISON A USAGE D'HABITATION** située sur la commune de TOULOUSE (31200), 24, Rue Henri Matisse, figurant au cadastre de MINIMES - BOURBAKI, sous les références suivantes:

**-Section 802 AD numéro 86 d'une contenance de 03 ares 68 centiares.**

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

**ORIGINE DE PROPRIETE :**

Mademoiselle X ont acquis la propriété de ce bien pour l'avoir acquis suivant une attestation après décès reçue par Maître Jean-Michel MARCOU, Notaire à BRIVE LA GAILLARDE (Corrèze), en date du 12 mars 2010, publié au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE – 1<sup>er</sup> bureau – le 23 avril 2010, volume 2010 P, numéro 5549 et d'un acte de cession de droits reçu par ledit Maître Jean-Michel MARCOU, Notaire à BRIVE LA GAILLARDE (Corrèze), en date du 12 mars 2010, publié le 23 avril 2010, volume 2010 P, numéro 5563.

Et d'une attestation immobilière après le décès de Monsieur XX établie par Maître Nathalie BAYLE, Notaire à CASTANET-TOLOSAN (31320), en date du 27 juin 2023, publiée au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE 3, le 10 juillet 2023, Volume 2023 P, numéro 22568.

**TRES IMPORTANT**

Leur rappelant que

- Le commandement vaut saisie de l'immeuble ci-dessus désigné et que le bien est indisponible à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers, à compter de la publication dudit commandement au Service de la Publicité Foncière.

- Le commandement vaut saisie des fruits et le débiteur en est séquestre.

- Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet ; cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après l'autorisation du Juge de l'Exécution.

**ET A MEME REQUETE, DILIGENCES ET ELECTION DE DOMICILE  
QUE DESSUS, AVONS SOMME LES SUSNOMMES**

Pour le cas où le présent bien ferait l'objet d'un bail, d'avoir à indiquer à l'huissier soussigné, si le bien fait l'objet d'un bail, les noms, prénoms et adresse du preneur ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social. Ce à quoi il nous a été répondu :

**IL EST EN OUTRE RAPPELE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 321-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION QUE :**

- Huit jours après la signification du présent acte, l'huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

- le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE est territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie, et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

- le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de cette loi.

- si le débiteur est une personne physique, s'il s'estime en situation de surendettement, il a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L.712-1 du Code de la Consommation.

Si le créancier saisissant agit en vertu d'une transmission, à quelque titre que ce soit, de la créance contenue dans le titre exécutoire fondant les poursuites, le commandement vise l'acte de transmission, à moins que le débiteur n'en ait été régulièrement avisé au préalable.

Lorsque le commandement de payer valant saisie est signifié à la personne qui a consenti une hypothèque sur l'un de ses biens, pour garantir la dette d'un tiers, le délai de sommation prévu au quatrièmement est porté à un mois.

LES MENTIONS PREVUES A L'ARTICLE R.321-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION SONT PRESCRITES A PEINE DE NULLITE. TOUTEFOIS, LA NULLITE N'EST PAS ENCOURUE AUX MOTIFS QUE LES SOMMES RECLAMEES SONT SUPERIEURES A CELLES QUI SONT DUES AU CREANCIER.

SOUS TOUTES RESERVES  
DONT ACTE



SELARL PELISSOU  
COMMISSAIRES DE JUSTICE  
2 Avenue Jean Rieux CS 75887  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél 05.34.31.18.20  
FR9740031000010000326521N33  
BIC CDCGFRPPXXX

Paiement CB sur site  
<https://www.pelissou-cdj.fr/>

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	127,66
D.E.P.	
Art.A444.15.....	234,41
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T. ....	369,74
TVA 20,00%.....	73,95
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	10,00
DEBOURS.....	
T.T.C. ....	453,69



## MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

### COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

(REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE PHYSIQUE)

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT HUIT AOUT

#### A LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT LOGEMENT, société anonyme, au capital de 1 259 850 270,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 302 493 275 dont le siège social est situé 50 Boulevard de Sébastopol à PARIS CEDEX (75155), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

#### SIGNIFIE A

Madame X demeurant 24 rue Henri Matisse à 31200 TOULOUSE

Cet acte a été remis par Commissaire de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Certifions nous être transporté à plusieurs reprises et à différentes heures de la journée commune de TOULOUSE, 24 rue Henri Matisse, adresse indiquée de Madame XXX

La bonne domiciliation de Madame XXX y est confirmée par la mention de son nom sur la boîte aux lettres.

Nous n'avons pu obtenir d'autre confirmation à chacun de nos passages, n'ayant pu rencontrer les voisins.

Afin de signifier l'acte à personne, nous avons laissé un avis de contact dans la boîte aux lettres, auquel il n'a pas été donné suite.

Nous avons également effectué des recherches sur internet afin d'identifier un éventuel numéro de téléphone sans succès.

En conséquence, ce jour, n'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, et n'ayant pu rencontrer le signifié sur son lieu de travail, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable par lettre simple et par lettre recommandée numéro 2C 172 794 1978 5.

La copie du présent acte comporte 3 feuilles.

Visa du Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification





ANNEE DE MAJ		2018	DEP DIR		31 0	COM		#55 TOULOUSE		TRES		064	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL		P31087									
Propriétaire/Indivision															MCTRJC										Né(e) le									
15 RUE DU BEAU VALLON															19100 BRIVE LA GAILLARDE										à 06 NICE									
Propriétaire/Indivision															MBBDXT										AURIOL/CHRISTIAN									
CHEZ PINTAREC KATIA															24 RUE HENRI MATISSE										31200 TOULOUSE					à 31 TOULOUSE				
PROPRIÉTÉS BATIES																																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL																		
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM								
11	802 AD	86		24	RUE HENRI MATISSE	4160	A	01	00	01001	0086848 M	802D	C	H	MA	6	1588							P		1588								
R EXO										0 EUR						R EXO							0 EUR											
REV IMPOSABLE COM										1588 EUR						DEP							R IMP					1588 EUR						
R IMP										1588 EUR						R IMP							1588 EUR											
PROPRIÉTÉS NON BATIES																																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION												LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet													
11	802 AD	86	24	RUE HENRI MATISSE	4160			1 802A		S			3 68		0																			
R EXO										0 EUR						R EXO							0 EUR											
HA A CA										REV IMPOSABLE						TAXE AD							R IMP					0 EUR						
CONT										3 68						R IMP							MAJ TC					0 EUR						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Service du Cadastre

Département :  
HAUTE GARONNE  
Commune :  
TOULOUSE

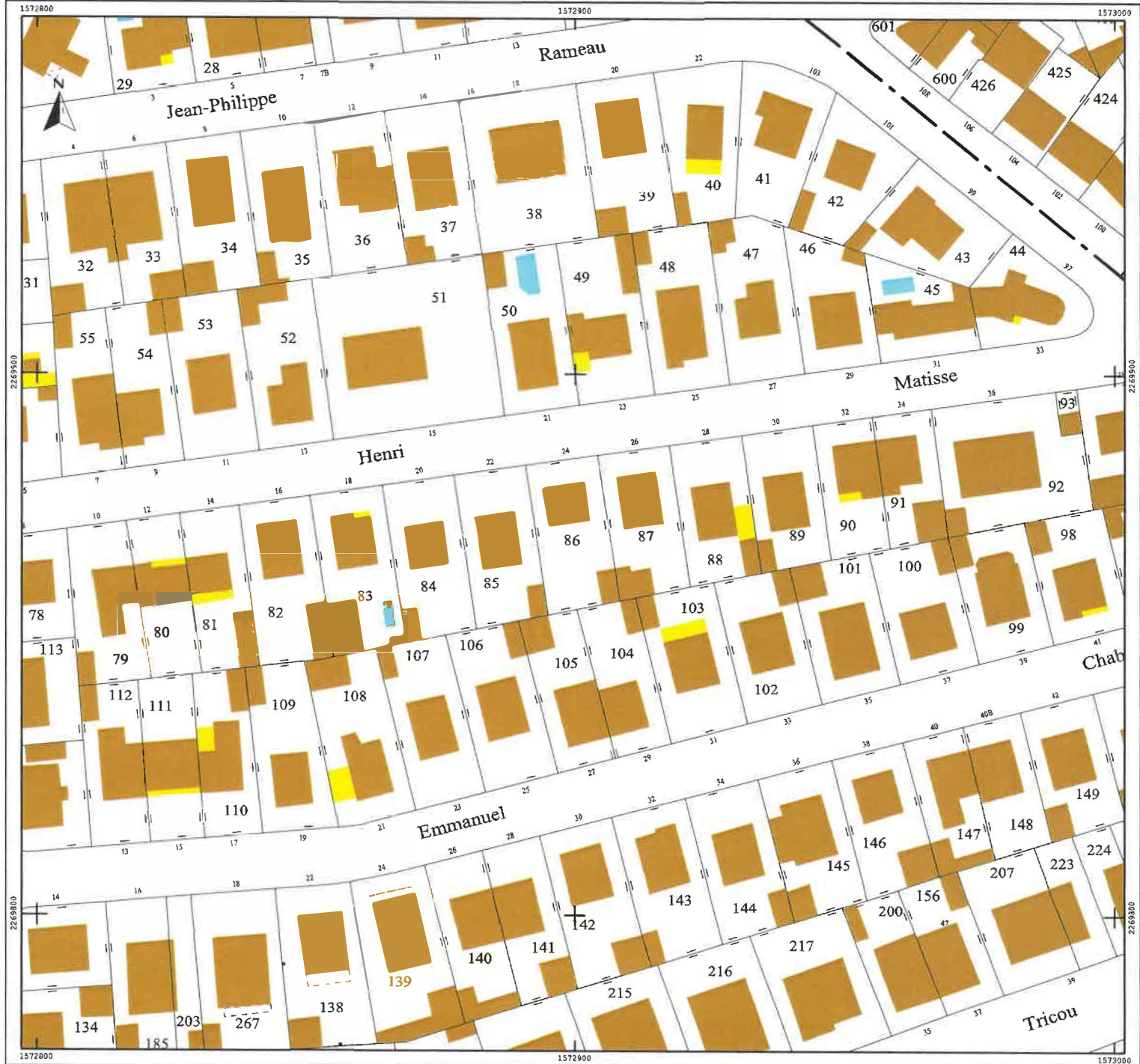
Section :  
Feuille(s) :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 10/04/2019

Numéro d'ordre du registre de constatation  
des droits :  
Cachet du service d'origine :

TOULOUSE  
33 RUE JEANNE MARVIG  
31404 TOULOUSE CEDEX 9  
Téléphone : 05 34 31 11 20  
Fax : 05 34 31 12 42  
cdif.toulouse@dgif.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
à la date : -----/-----/-----

A -----  
le -----  
L'-----







**Situation de l'immeuble visité**

24 RUE HENRI MATISSE

31200 TOULOUSE

**Désignation des locaux**

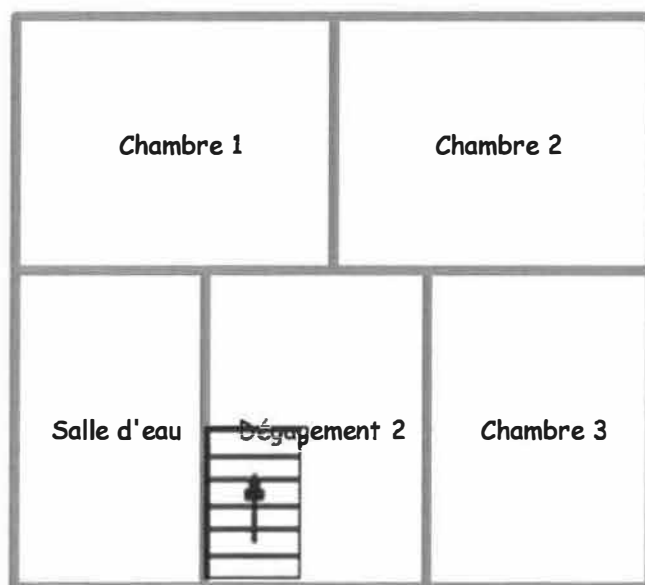
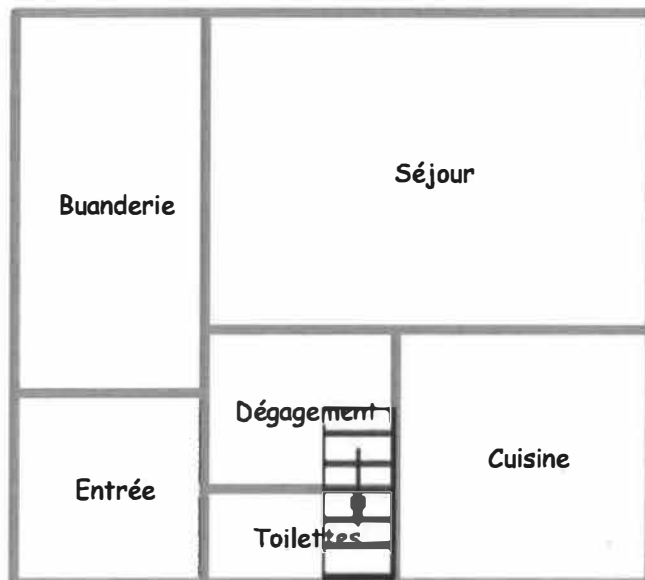
Maison individuelle T4 comprenant :

Entrée, Buanderie, Dégagement, Séjour, Cuisine, Toilettes, Dégagement 2, Salle d'eau, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Garage, Atelier, Jardin

**Mention de la Superficie: 87.62 m<sup>2</sup>**

Désignation des locaux	Superficie (m <sup>2</sup> )	Superficie non prise en compte (m <sup>2</sup> ) (<1.80 m)	Superficie non prise en compte (m <sup>2</sup> )
Entrée	4.95		
Buanderie	10.72		
Dégagement	3.15		
Séjour	15.70		
Cuisine	8.69		
Toilettes	1.00		
Dégagement 2	3.20		
Salle d'eau	7.25		
Chambre 1	11.21		
Chambre 2	12.57		
Chambre 3	9.18		
Jardin			
Garage			0.00 m <sup>2</sup>
Atelier			0.00 m <sup>2</sup>
<b>Totaux</b>	<b>87.62 m<sup>2</sup></b>	<b>0.00 m<sup>2</sup></b>	<b>0.00 m<sup>2</sup></b>

# SCHEMA



Nota : Document sans échelle ni mesure, non contractuel destiné au repérage des parties de l'immeuble bâti.

**SURFACE - B230763**

CEFAA - 28 rue des 36 Ponts 31400 TOULOUSE- Tél : 05.34.30.93.60 – Fax : 05.34.30.95.20  
S.A.R.L. au capital de 7700 € R.C.S Toulouse B 493 435 358 – SIRET : 493 435 358 00012

Page 2/3

---

S'il souhaite rendre opérante une clause d'exonération de vice caché (Article 1641 à 1649 du Code Civil), ou faire valider le respect de ses obligations, le Propriétaire-vendeur, ou le Mandataire (Mandataire professionnel de l'immobilier, ou Officier public ou ministériel assermenté) du ou des propriétaires, doit demander préalablement tous autres contrôles ou expertises qui, même non obligatoire, vise les domaines susceptibles d'être invoqués par les tiers.  
À défaut, seule la responsabilité du Propriétaire-vendeur sera engagée quant aux conséquences de ses propres manquements.

Fait pour information à TOULOUSE, le 02/11/2023

Nom et prénom de l'opérateur : Mr DARNAUD Benoit

